

**Normandie AeroEspace va piloter  
la mise en œuvre d'une convention  
financée par la Direction Générale des Entreprises (DGE)  
portant sur la normalisation de la Fabrication Additive**

**Rouen, le 29 mai 2018** – Les technologies de Fabrication Additive figurent parmi les offres technologiques du projet Industrie du futur qui a pour objectif d'amener les entreprises à moderniser leur outil industriel et à transformer leur modèle économique par le numérique.

Elles permettent de concevoir et fabriquer rapidement des pièces avec des géométries irréalisables par des moyens de formage ou enlèvement de matière. Les enjeux économiques touchent donc un grand nombre de filières et l'impact notamment pour les PME françaises est considérable.

Les normes facilitent l'accès des entreprises au marché mondial et une influence sur leur élaboration leur permet d'accroître fortement les retombées marché de leurs innovations.

C'est pourquoi la DGE a souhaité, au travers de Normandie AeroEspace, promouvoir la normalisation de la Fabrication Additive en permettant aux petites et moyennes entreprises d'être actrices et informées des enjeux et orientations de cette technologie. C'est au travers de leur implication dans les sessions de normalisation qu'elles pourront anticiper les prochaines normes dans ce domaine. Normandie AeroEspace est chargée de la coordination du projet et de son suivi à l'échelle nationale.

Par l'intermédiaire des experts qu'elle mandate, Normandie AeroEspace représentera la France dans les sessions de normalisations européennes et internationales. Les experts (reconnus par l'Union de Normalisation de la Mécanique - [www.unm.fr](http://www.unm.fr)) sont issus des industriels français, jusqu'alors trop peu représentés. Ils participent à présent aux commissions de normalisation et restituent à l'ensemble de la communauté française les avancées et évolutions normatives. D'une durée de 36 mois, cette convention permettra aux industriels français mais aussi aux acteurs académiques de travailler sur les enjeux de demain et d'anticiper les challenges.

Les technologies de fabrication additive permettent de concevoir et fabriquer rapidement des pièces métalliques, polymères, composites et céramiques avec des géométries irréalisables par des moyens de formage ou enlèvement de matière. Ces technologies

permettent d'intégrer un maximum de fonctions, d'alléger les pièces ou encore de diminuer les opérations d'assemblage, donc d'apporter plus de valeur ajoutée à la pièce finale. Elles sont aussi capables d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques et chirurgicales... Ces technologies sont donc utilisées industriellement entre autres dans les domaines de l'outillage (injection polymère et métallique), du médical (orthèse, prothèse dentaires implants), de l'aéronautique et aérospatial, des prototypes et maquettes, de la défense, du naval, de l'énergie, du pharmaceutique, de l'architecture, de l'art et de la construction.

Selon le rapport Wohlers de 2016, le marché mondial de la fabrication additive pesait 5,2 milliards de dollars en 2015 (4,75 milliards d'euros) avec un taux de croissance annuel de 25,9 %. **En 2016, la France disposait d'un marché estimé à 315 millions d'euros et se plaçait au 7ème rang mondial d'investissement machines** derrière le Japon, la Chine, l'Allemagne, le Royaume-Uni et enfin l'Italie.

Les avantages déjà réalisés et / ou attendus par la disponibilité des normes sont les suivants :

- Développement systématique, modification et utilisation de procédés de production résultant en produits innovants;
- Assistance aux utilisateurs dans l'évaluation de différents processus additifs, ce qui permet d'utiliser la technologie appropriée pour les demandes de produits spécifiées;
- Spécification des paramètres de qualité des différents processus nécessaires aux procédures de test normalisées;
- Spécification des procédures d'essai appropriées, assurant ainsi une interprétation et une évaluation uniformes
- Rédaction des référentiels réglementaires et de formation...

**Télécharger un visuel de pièce réalisée en fabrication additive (crédit photo : REA - Benoît Decout)**

[https://rougesafran.com/wp-content/uploads/2018/05/REA\\_Benoit-Decout.jpg](https://rougesafran.com/wp-content/uploads/2018/05/REA_Benoit-Decout.jpg)

Comme le souligne Philippe Eudeline, Président de Normandie AeroEspace, « *cette convention permet également à NAE d'intégrer des acteurs normands parmi les experts et de jouer un rôle prépondérant dans la transformation industrielle, la fabrication additive constituant un pilier majeur de l'Industrie du Futur* ».

## Contacts presse NAE

### Agence Rouge Safran

**Emeline Pauzière - 06 87 76 17 23 / [ep@rougesafran.com](mailto:ep@rougesafran.com)**

**Sylvie Narbey – 06 24 74 01 63 / [sn@rougesafran.com](mailto:sn@rougesafran.com)**

---

**Normandie AeroEspace, une filière d'excellence** : Fondé en 1998, Normandie AeroEspace est le réseau normand des acteurs du domaine aéronautique, spatial, défense et sécurité, participant aux grands projets de demain. Présidé par Philippe Eudeline, le réseau NAE, dont le siège est basé sur le Technopôle du Madrillet (Rouen / 76), est présent sur toute la Normandie. Il est aujourd'hui constitué de 142 membres : de grands groupes industriels, de plusieurs aéroports et d'une base militaire, de nombreuses PME et PMI, de différents laboratoires de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur. La filière représente globalement plus de 20.000 salariés pour 3 milliards d'Euros de chiffre d'affaires en 2017. [www.nae.fr](http://www.nae.fr)

**Normandie AeroEspace**

Technopôle du Madrillet

745 avenue de l'Université - Bâtiment CRIANN

76800 Saint-Etienne du Rouvray

T +33 (0)2 32 80 88 00